

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **13 février 2023, à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

644, rue Bourgeois - Lot 1 381 605 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- de déroger au taux d'implantation maximum prescrit pour la zone 0447, soit un taux de 0,72 plutôt que 0,65 maximum, pour l'immeuble situé sur le lot 1 381 605 du cadastre du Québec.

et ce, malgré l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 27 janvier 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire